

Document d'information n° 3 : La corporatisation

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE : IL EST TEMPS D'AGIR

Au Canada, le financement de l'éducation postsecondaire repose sur trois grands piliers : le financement public (fédéral et provincial), les frais d'utilisation (sous forme de frais de scolarité et autres frais payés par les étudiants) et l'argent privé (dons, dotations et contrats). Pendant des décennies, après la Seconde Guerre mondiale, les gouvernements ont été les principaux bailleurs de fonds des établissements d'enseignement postsecondaire. Mais les choses ont changé au cours des 20 dernières années, une plus grande partie des coûts étant dévolue aux étudiants et aux riches donateurs. Le présent document d'information examine en quoi ce changement a contribué à la corporatisation croissante du secteur postsecondaire, c'est-à-dire à une dépendance accrue sur les contributions de l'entreprise privée.

Le financement privé

Devant la réduction constante du financement de l'État, les collèges et les universités se sont tournés de plus en plus vers d'autres sources de financement. En 1985, le financement de l'État représentait 81 pour cent des revenus d'exploitation des universités. En 2015, cette part avait reculé à seulement 50 pour cent. Pour compenser l'écart, les frais de scolarité ont monté en flèche, mais le recours à d'autres sources de financement s'est accru lui aussi. Ces autres sources constituaient seulement 2,7 pour cent du budget des universités en 1985; en 2015, elles en représentaient près de 10 pour cent.¹

Et on ne parle ici que du budget d'exploitation. La place du privé est encore plus importante dans le financement des immobilisations. En 2015-2016, les dons privés représentaient 13 pour cent du financement des immobilisations dans les universités et les collèges, plus six pour cent provenant d'investissements et de subventions du privé. Ensemble, les dons, les subventions et les investissements représentaient aussi 34,6 pour cent du financement de la recherche subventionnée.²

De l'argent sous conditions

Les dons et les subventions aux universités et aux collèges ne sont pas problématiques en soi. Par contre, lorsqu'ils deviennent une source majeure de financement, les dons de riches particuliers et de grandes sociétés ne font pas que remplacer les subventions de fonctionnement qui provenaient des gouvernements. Bon nombre de ces dons sont assortis de conditions. Souvent, c'est là que le bât blesse.

Le premier problème, c'est ce qu'on pourra faire de cet argent. Il est très rare que l'établissement qui reçoit un don important puisse le dépenser à sa guise. Louis de Melo, ancien vice-président aux relations externes à l'Université d'Ottawa, l'a expliqué dans une entrevue avec le Financial Post en 2012 : les gros donateurs « ne souhaitent pas que leur argent serve au maintien du statu quo ».³ La plupart des gros donateurs consacrent leurs fonds à une cause précise, comme la création d'un programme, d'un fonds de recherche, d'un édifice, d'une chaire de recherche ou de bourses d'études pour un programme donné. Ces causes ont

tendance à se concentrer fortement dans certains domaines : les programmes d'administration des affaires, les écoles de médecine et les institutions « prestigieuses ». Par exemple, il est rare que des dons importants soient versés à un programme de sciences humaines ou à des bourses d'études destinées aux groupes d'étudiants plus vulnérables.

Souvent, le don vient avec l'espoir que d'autres parties (gouvernements, autres donateurs, l'établissement lui-même) appartiennent la somme et continuent de financer le programme ainsi créé. Le donateur finit par avoir le pouvoir de fixer les priorités de financement des gouvernements et des établissements.

Par exemple, la création de la Munk School of Global Affairs à l'Université de Toronto dépendait d'un don de 35 millions de dollars de Peter Munk, mais aussi d'une contribution de 25 millions de dollars des gouvernements ontarien et fédéral, en plus de fonds de l'Université de Toronto.⁴ Similairement, dans l'entente avec les bailleurs de fonds pour un projet antérieur de l'Université de Toronto, la création de la Rotman School of Management en 1997, l'établissement s'est engagé à faire de cette école « l'une des priorités absolues dans l'allocation de son financement ».⁵

Dans certains cas, les donateurs ont la possibilité de contrôler les décisions relatives au personnel, au cursus et aux recherches. Par exemple, l'Université Carleton a accordé à un donateur le droit de nommer trois des cinq membres du comité directeur chargé de superviser le budget, l'embauche et le contenu du programme d'études supérieures en gestion politique Clayton-H.-Riddell. Le bailleur de fonds a nommé trois agents politiques de droite, alors que le programme avait été présenté comme représentant tous les points de vue politiques. Cela a soulevé des questions sur le contenu et l'orientation politique du programme.⁶ Lorsque l'accord a été rendu public, en 2012, un tollé général a forcé l'université à le modifier.

Même lorsque les donateurs n'exigent pas explicitement le contrôle des décisions académiques, leur influence peut encore se faire sentir. Le don pour la création de la Rotman School of Management s'échelonnait sur 14 ans et dépendait de la satisfaction du donateur à l'égard des performances de l'école. L'accord de donation incluait un document d'orientation

énonçant les principes et les valeurs de l'école.⁷ Dans un tel contexte, les professeurs et le personnel se sentiront-ils à l'aise d'exprimer leur désaccord avec les valeurs et les principes de M. Rotman ?

De même, une partie du don de M. Munk dépendait de sa satisfaction à l'égard de l'école qui porte son nom.⁸ Cet homme a fondé Barrick Gold, une société minière accusée de graves violations des droits de la personne et de l'environnement dans des pays en développement.⁹ M. Munk a également fait des dons au Fraser Institute, un organisme de droite, et à une organisation qui finance une contestation de la constitutionnalité des soins de santé publics au Canada. Dans ces circonstances, les professeurs et les étudiants peuvent-ils aborder librement et sans crainte des problèmes tels que la responsabilité des entreprises et le financement gouvernemental ?

Les conditions qui subordonnent les dons à la satisfaction des donateurs empêchent de savoir si les décisions universitaires sont influencées par les accords de donation.



La recherche et les parrainages financés par le privé

Les dons ne sont pas la seule source d'argent privé. Les établissements d'enseignement postsecondaire signent aussi des contrats de partenariat et des ententes de commandite avec des entreprises. Tout comme les dons, cela finit par orienter les priorités de l'établissement.

Cela est particulièrement vrai dans le domaine de la recherche où les fonds privés (et le financement de l'État conditionnel à des partenariats d'entreprise ou à du financement privé) favorisent les travaux de recherche qui profitent au secteur privé. Le contribuable, au lieu de financer des recherches dans l'intérêt public, finit par subventionner des recherches dans l'intérêt des entreprises.

Dans certains cas, des intérêts privés sont allés jusqu'à stopper des travaux de recherche qui n'allaient pas dans leur intérêt. Dans l'un des cas les plus célèbres au Canada, Nancy Olivieri, chercheuse à l'Université de Toronto et à l'hôpital Sick Kids, a exprimé des inquiétudes quant à l'efficacité d'un médicament qu'elle testait dans des essais cliniques. Ses déclarations lui ont valu des manœuvres judiciaires de la part d'Apotex, le fabricant du médicament, qu'elle a dû affronter seule, sans aucun soutien de la part de l'université, tandis que cette dernière négociait un accord de donation avec l'entreprise.¹⁰

Dans d'autres cas, les contrats avec le privé placent l'université en conflit d'intérêts manifeste ou apparent. Par exemple, TransAlta, une entreprise énergétique propriétaire de cinq centrales au charbon en Alberta, a versé 54 000 \$ à l'Université de l'Alberta pour une étude. Celle-ci, réalisée par un chercheur sélectionné par l'entreprise, servirait ensuite à faire pression sur le gouvernement albertain au nom de l'industrie du charbon. En fait, le chercheur a collaboré avec l'entreprise pour produire du matériel de lobbying, y compris des points de discussion et une présentation PowerPoint.¹¹

À l'Université de Calgary, un don d'Enbridge a servi à la création d'un « centre pour la durabilité des entreprises ». L'entente accordait à l'entreprise un accès

privé aux chercheurs du centre, en plus d'influencer les décisions en matière de financement et de partenariats. Pire encore, la présidente de l'université, Elizabeth Cannon, actionnaire et membre rémunérée du conseil d'administration d'Enbridge, est intervenue au nom de la société pour promouvoir la vision de celle-ci pour le centre. Par la suite, l'université a destitué le premier directeur du centre, Joe Arvai, après que celui-ci eut déclaré à Enbridge qu'il s'opposait au projet d'oléoduc Northern Gateway.¹²

Même lorsqu'il n'y a pas de conflit d'intérêts, le parrainage d'une entreprise mine la confiance de la population dans l'équité et l'exactitude de la recherche.¹³ Le financement public - et non le financement privé - est nécessaire pour conserver la confiance du public dans ses institutions d'enseignement.

Un style de gestion inspiré de l'entreprise privée

Les établissements d'enseignement postsecondaire adoptent de plus en plus des styles de gestion inspirés de ce qui se fait dans l'entreprise privée. Le secteur privé est fortement représenté dans leurs conseils d'administration. En outre, ils recrutent au privé des « gestionnaires professionnels » au lieu de permettre à des professeurs de carrière d'atteindre des fonctions de gouvernance.

Selon une analyse des conseils d'administration des 18 plus grandes universités ontariennes réalisée par *PressProgress*, les CA sont dominés par les dirigeants d'entreprise, qui représentent 33,5 pour cent de leurs membres. Ce chiffre est supérieur au nombre d'étudiants, de membres du personnel et de professeurs (30,3 pour cent); des autres administrateurs externes (28,1 pour cent) et des présidents et recteurs membres d'office (6,9 pour cent). Dans cinq universités, plus des deux tiers des nominations externes provenaient du secteur corporatif.¹⁴

Nous constatons également que les administrations des universités et des collèges adoptent de plus en plus une pensée d'entreprise, à commencer par la croissance rapide du nombre de gestionnaires et de leur rémunération. Dans certains cas, cette croissance

est directement liée aux contraintes de financement et au temps et aux efforts que consacrent les universités et les collèges à trouver des dons et des contrats privés ou pour gérer les investissements institutionnels. Par exemple, comme le souligne Jamie Brownlee dans son livre *Academia, Inc.* : « À l'Université de Calgary, l'un des six vice-présidents de l'université, celui responsable de la collecte de fonds, dispose d'une équipe administrative composée d'un directeur principal, de quatre directeurs généraux, de 13 directeurs, de directeurs associés et de treize agents et coordonnateurs. »

À l'Université de Toronto, la personne la mieux payée est, depuis de nombreuses années, la présidente de l'Asset Management Corporation (AMC) qui gère les investissements et la caisse de retraite de l'université. En 2017, Daren Smith a touché 936 089 \$, soit l'équivalent des frais de scolarité de 146 étudiants de premier cycle en arts et en sciences. Trois autres employés d'AMC ont également gagné plus que le président de l'Université de Toronto, qui touche un généreux salaire de 438 892 \$.¹⁵

La mentalité d'entreprise qui gagne les administrateurs a contribué à une adoption croissante de la privatisation et de la sous-traitance. Dans certains cas, l'établissement sous-traite des services entiers (comme les services de restauration), souvent à un employeur qui verse de faibles salaires et offre peu d'avantages sociaux.

Cette privatisation ne se limite pas aux services de soutien; on privatise aussi les services pédagogiques. En Ontario, six collèges ont signé des accords avec des collèges privés à but lucratif pour octroyer un diplôme d'un établissement financé par l'État à des étudiants internationaux ayant étudié au collège privé.¹⁶ Huit autres collèges et universités du pays ont signé des partenariats avec des fournisseurs de services pédagogiques à but lucratif qui proposent des cours d'anglais et, dans certains cas, des cours universitaires aux étudiants étrangers sur le campus.

Conclusion

L'argent privé et la gestion inspirée de l'entreprise privée finissent par compromettre l'offre d'éducation financée par l'État. C'est pourquoi nous avons besoin que le gouvernement fédéral réinvestisse dans l'enseignement postsecondaire. Nous réclamons aussi une loi sur l'éducation postsecondaire qui limite clairement le type de contrôle que les donateurs et les entreprises privées peuvent exercer sur les universités et les collèges.

Pour en savoir plus, visitez le site scfp.ca/ilesttempsdagir

¹ Almanach 2015-2016 de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université.

² Statistique Canada, Tableau CANSIM 477-0058, «Revenus des universités et des collèges conférant des grades universitaires».

³ Theresa Tedesco, «The Uneasy Ties Between Canada's Universities and Wealthy Business Magnates», *Financial Post*, 9 mars 2012. [Notre traduction.]

⁴ Linda McQuaig et Neil Brooks, *The Trouble with Billionaires*. Penguin Group, Toronto, 2011, p. 196.

⁵ Murad Hemmadi et Bernarda Gospic, «The Business of Education», *The Varsity*, 15 octobre 2012. [Notre traduction.]

⁶ Bruce Cheadle, «Carleton University Admits to Issues with \$15-Million Donor Deal for Politics School», *The Globe and Mail*, 12 juillet 2012; Dennis Gruending, «Carleton's Political Management Program Questioned», *Straight Goods News*, 2012.

⁷ Murad Hemmadi et Bernarda Gospic, «The Business of Education», *The Varsity*, 15 octobre 2012.

⁸ Dylan C. Robertson, «Profes Allege Donor Influence», *The Varsity*, 29 novembre 2010.

⁹ Philip Mattered, «Barrick Gold: Corporate Rap Sheet», Corporate Research Project.

¹⁰ Association canadienne des professeures et professeurs d'université, *Report of the Committee of Inquiry on the Case Involving Dr. Nancy Olivieri, the Hospital for Sick Children, the University of Toronto, and Apotex, Inc.*

¹¹ Raffy Boudjikianian, «How TransAlta Used a University-Sanctioned Research Project to Lobby for the Coal Industry», *CBC News*, 24 juillet 2018.

¹² Report of the CAUT Ad Hoc Investigatory Committee into the Enbridge Centre for Corporate Sustainability at the University of Calgary, octobre 2017.

¹³ John C. Besley et al., «People Don't Trust Scientific Research When Companies are Involved», *The Conversation*, 7 mai 2017.

¹⁴ Press Progress, «Corporate Canada Now Controls More than One-Third of All Seats on University Boards Across Ontario», 16 avril 2018.

¹⁵ La Liste de divulgation de l'Ontario, 2017.

¹⁶ Simona Chiose, «Deals Between Public-Private Colleges Pose Unacceptable Risks to Students, Ontario Report Says», *The Globe and Mail*, 22 avril 2018.